

**Extrait du procès-verbal de la séance du conseil communal de Grandson le
18 février 2016**

Présidence : Mme Natacha Zari-Stucki

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier :

D'autoriser la Municipalité à prolonger le droit de superficie concédé au Cercle de la Voile de Grandson par décision du Conseil communal le 8 juin 1989. La durée de validité est reportée pour une durée de 50 ans à dater de la signature de la présente modification.

Ainsi délibéré en séance du 18 février 2016.

La Présidente :

Zari

Natacha Zari-Stucki



La secrétaire :

Nathalie Cattin Rich

Nathalie Cattin Rich